

# Les résultats des prospections sur la flavescence dorée

La Confédération viticole « Armagnac - Gascogne » (COVAG) au sein de laquelle siège l'ensemble des représentants professionnels de la viticulture gersoise, a voté à l'unanimité un renforcement de la mise en oeuvre des prospections depuis 2015. Chaque viticulteur participe financièrement à cet effort de prospection. L'objectif est de prospecter le vignoble dans son intégralité sur une période de 4 ans de manière exhaustive et rigoureuse.

## Mieux prospecter dans l'intérêt de chacun

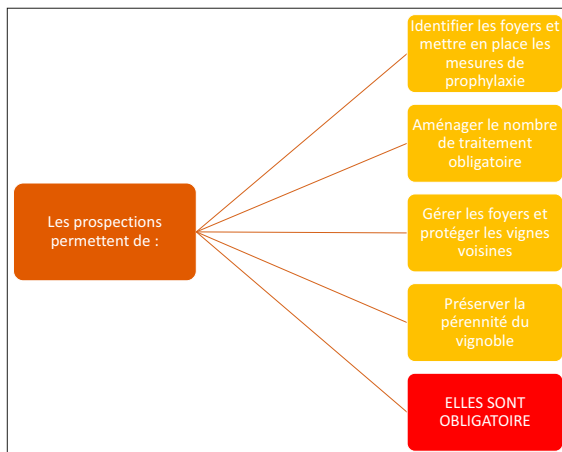
Actuellement il n'existe aucun traitement pour lutter contre le phytoplasme responsable de la flavescence dorée.

Cependant des mesures simples permettent de contenir la maladie voir de l'éradiquer lorsqu'elles sont suivies de manière rigoureuse et dans la durée.

Quelles sont-elles ? La première étape consiste à surveiller le vignoble afin d'identifier la présence ou non

de la maladie.

Les prospections se doivent d'être réalisées avec sérieux car c'est à ce moment-là, à la fin de l'été, lorsque les ceps vont exprimer les symptômes (enroulement et coloration du feuillage, non aoûtement et dessèchement des grappes) que l'on va pouvoir identifier les foyers et appliquer les mesures de prophylaxie (arrachage des souches contaminées) pour supprimer l'inoculum.



## Une nouvelle organisation depuis 2015

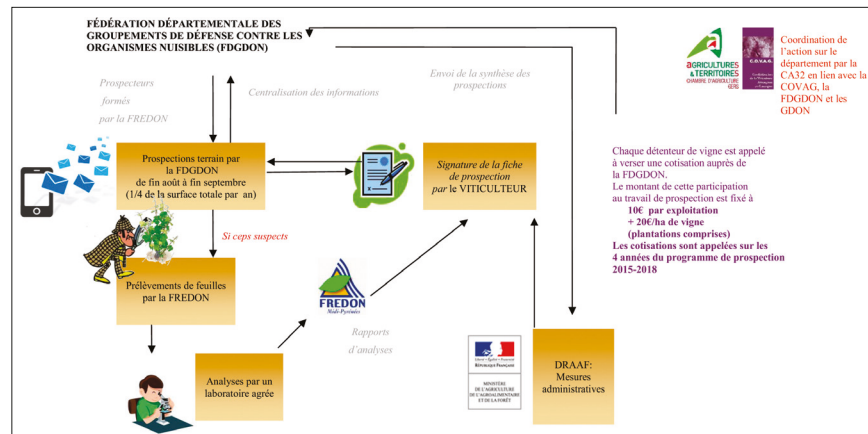
Depuis 2015, à la demande des organisations viticoles départementales, la surveillance du vignoble est réalisée par des équipes de prospecteurs de la FDGDON formées à la reconnaissance des symptômes de la flavescence dorée. Cette prospection est annuelle en référence aux prescriptions réglementaires. La campagne de prospection dure quatre années afin de pouvoir prospecter l'intégralité du vignoble (entre 4 000 et

5 000 ha par an). La cotisation a été appelée auprès de chaque viticulteur et vise à couvrir les coûts de cette prospection. L'ensemble de ce dispositif est coordonné à l'échelle départementale par la Chambre d'Agriculture en lien avec la COVAG, la FDGDON et les GDON.

Une prospection d'au moins 25 % des surfaces de chaque commune viticole est effectuée tous les ans, de plus une nouvelle prospection systématique des parcelles ayant eu plus de 5 ceps marqués flavescents en 2015 est mise en place et l'observation est privilégiée autour des foyers d'importance (soit plus de 100 ceps) détectés l'année passée.

En 2016 ce sont donc 5 343 ha de vignes qui ont été prospectés soit 28 % du vignoble Gersois.

TOUTES les surfaces en vigne seront prospectées durant la campagne de prospection 2015/2018.



## Etat de la progression de la maladie

Liste des communes identifiées comme contaminées ou ayant été contaminées depuis 2013 :

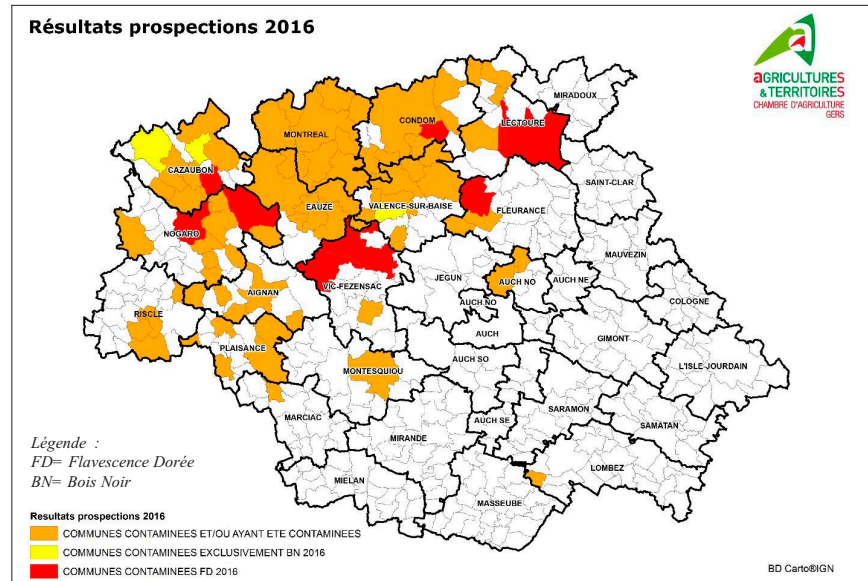
Cravencères, Cannel, Justian, Bouzon-Gellenave, Mourède, St Mont, Cazeneuve, Lagrault, Montréal, Eauze, Larroque sur L'osse, Sorbets, Sion, Nogaro, St Christie d'Armagnac, Pouydraguin, Lias d'Armagnac, Cazaubon, Laujuzan, Le Houga, Beaumarchés, Ju Belloc, Urgosse, Bretagne d'Armagnac, Espas, Loubédats, St Pierre D'Au-

bézies, Sarragachies, Aignan, Coulomé Mondébat, Bassoues, Panjas, Maignau-Tauzia, Beaucaire, Valence sur Baïse, Courrensan, Gondrin, Lauraët, Fourcés, Castelnaud d'Auzan, Montréal, Mouchan, Mansencôme, Maulichères, Condom, Castelnaud sur Avignon, Lagardère, Béraut, St Puy, St Orens Pouy Petit, Réjaumont, Cézán, Marsolan, Saint Martin de Goyne, Saint Mélor, Gazaupouy, Roquelaure, Montesquiou, Juillac, Tasque, Viella, Estang, Labarthète, Lannepax,

Ramouzens, Bazian, Saint Paul sur Baïse, Pouy Roquelaure, Sainte Christie, Maupas, Bourrouillan, Berrac, Cassaigne, Maulichères, Mormes, Noulens.

Liste des communes contaminées nouvellement identifiées en 2016 :

Ayzieu, Bezolles, Castillon-Débat, Caupenne d'Armagnac, Causens, Lagraulas, Larée, La Sauvetat, Lectoure, Manciet, Mauléon d'Armagnac, Salles d'Armagnac.



# flavescence dorée - Campagne 2016

## Les résultats des prospections

Les moyens mis en oeuvre pour la réalisation des prospections ont évolué ces dernières années, les résultats ont été variables mais le constat lui reste inchangé : la maladie est bien présente sur notre vignoble, la vigilance est de mise ! En 2016, 5 343 ha ont été prospectés sur 164 communes et plus de 3 400 ceps de vigne diagnostiqués de jaunisse (flavescence dorée et bois noir) !

- MONTREAL
- NOGARO
- CAZAUBON
- RISCLE / AIGNAN / PLAISANCE / MONTESQUIOU
- CONDOM / VALENCE / LECTOURE / FLEURANCE / AUCH.

Les prospections ont eu lieu du 22 août au 20 septembre.

Tous les prospecteurs ont reçu préalablement une formation encadrée par la FREDON sur le terrain pour reconnaître les symptômes de flavescence dorée.

En 2016, 2 foyers importants (+ 15 % de la parcelle) ont été identifiés sur les communes de CASTILLON DEBATS et LECTOURE.

En 2016, 50 prospecteurs, encadrés par 7 chefs d'équipe, ont été embauchés pour réaliser les prospections à pied.

Ils ont été répartis en équipe, sur 6 grands secteurs :

- EAUZE / VIC FEZENSAC

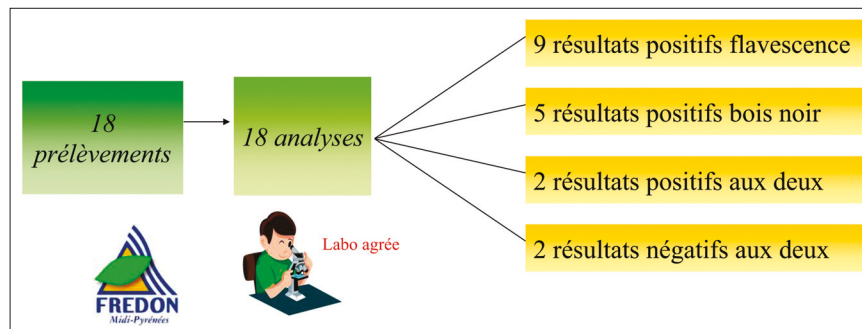
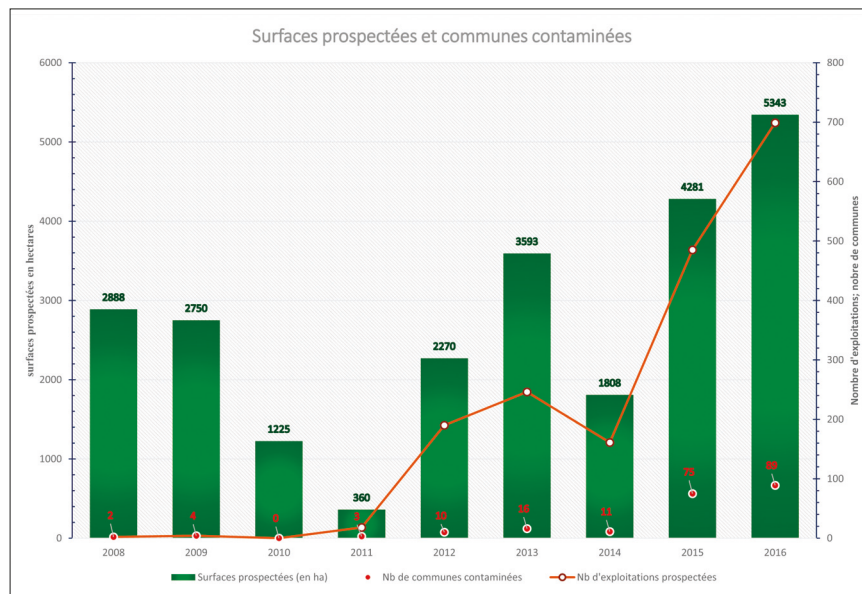
### Bilan 2016

- 164 communes prospectées
- 610 exploitations prospectées soit 45 % des exploitations viticoles
- 5 343 ha prospectés soit 28 % de la surface en vigne
- 12 nouvelles communes contaminées dont 9 communes contaminées flavescence dorée, 3 communes contaminées exclusivement bois noir
- 3 450 souches diagnostiquées flavescence dorée/bois noir

Les ceps présentant des symptômes de flavescence ont été marqués à la peinture orange, de la rubalise a été mise sur les piquets de tête pour permettre de trouver plus facilement les ceps suspects. Les exploitations prospectées ont chacune reçu une fiche reprenant les parcelles prospectées et les résultats qui s'y rattachent, pour signifier. Les résultats ont ensuite été transmis à la DRAAF et à la FREDON. Cette dernière a réalisé les prélèvements pour analyse sur les secteurs jusqu'alors inconnus. Seules des parcelles demeurant sur

des communes indemnes de flavescence dorée/bois noir depuis plus de 3 ans sont systématiquement prélevées, les prélèvements peuvent également se faire à la demande des producteurs ou en cas de doute sur l'identification des symptômes.

L'échantillonnage se fait sur 1 à 5 ceps, dans ce cas-là une rubalise entoure le/les pied(s) prélevé(s). Les feuilles sont ensuite envoyées dans un laboratoire agréé. La méthode d'analyse est la PCR. Un rapport d'inspection de la FREDON sera envoyé aux producteurs concernés par un prélèvement/analyse.



Un cep suspect a été trouvé, que dois-je faire ? Les ceps marqués doivent être arrachés (ou dévitalisés) avant le 31 mars 2017

Pour tous renseignements complémentaires, contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques, Virginie Humbert - Emmanuel Moreau, tél. 05.62.61.77.13.